

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

**VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE**

**EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 5 septembre 2022**

Date de la convocation : 30 août 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS (28) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. SIMON, Mme BASLE, M. RAVAUDET, Mme LECOQ, Mme PFEIFFER, adjoints, M. JAN, Mme FRIOT, Mme MAIGNOT, Mme TRIBOULT, Mme BILLARD, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, M. COLLONGE, Mme THO, M. DAVID, M. CADIOU, M. HAGGAN, M. LLAVORI, M. LUCAS, Mme GARANDEAU, M. BIARD, M. DEIN, M. MACE, Mme RACHEDI, M. NOURRY MERRIEM (de 19h09 à 19h50), conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES (5) : M. COCHERIL, adjoint, Mme PRIGENT, M. LEBRUN, Mme BOUSQUET, M. SALMON, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE (4) : M. COCHERIL a donné procuration à Mme PFEIFFER.

Mme PRIGENT a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.

M. LEBRUN a donné procuration à Mme BASLE.

M. SALMON a donné procuration à Mme Ducamin.

Mme LECOQ a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2022.088 Commission Délégation de Service Public – Renouvellement intégral – Fixation des conditions de dépôt des listes des candidats

Rapporteur : M. Ducamin

- **VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-5 et L.2121-22 ;
- **VU** la délibération n°2020.041 en date du 6 juillet 2020 procédant à l'élection des membres de la commission de délégation de service public ;
- **VU** la délibération n°2022.079 du Conseil Municipal du 05 septembre 2022 prenant acte de l'installation de nouveaux conseillers municipaux ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Madame la Maire ;
- **CONSIDERANT** qu'en raison de la démission simultanée de deux conseillers municipaux inscrits sur la même liste aux élections municipales, un étant membre titulaire de la commission de délégation de service public et l'autre suppléant, la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande se trouve dans l'impossibilité de pourvoir à leur remplacement du fait de l'inexistence d'autre membre suppléant inscrit sur ladite liste ;
- **CONSIDERANT** donc la nécessité de procéder au renouvellement intégral de la Commission de délégation de service public afin de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein, tel que prévu à l'article L.2121-22 du CGCT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte du renouvellement intégral de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) suite à la démission simultanée de deux conseillers municipaux respectivement membre titulaire et membre suppléant ;
- Indique que la date limite pour le dépôt des listes qui serviront à l'élection des membres titulaires et suppléants de la CDSP a été fixée au lundi 05 septembre 2022 à 12h00. Ce dépôt a été effectué par courrier adressé par voie postale à la mairie ou par mail à l'adresse mairie@st-jacques.fr

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 6 septembre 2022

Marie DUCAMIN
Maire



Sylvie LECOQ
Secrétaire de séance



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 06/09/22

Publié sur le site de la Ville le : 06/09/22

Par le service affaires générales